



MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de santé des armées
Académie de santé des armées
École du Val-de-Grâce

Division formation initiale militaire et santé

Paris, le 4 décembre 2024
N°104 / ARM/ACASAN/EVDG/DFIMS/DEF/BC/NP

Le médecin général inspecteur Guillaume PELÉE de SAINT MAURICE
Directeur de l'École du Val-de-Grâce

à

Destinataires *in fine*

OBJET : convocation des membres de la commission d'examen des candidatures aux agrégations 2026 (CECA) et modalités de candidature.
RÉFÉRENCE : note n°123/EVDG/DIR/SEC/NP du 03 décembre 2021.
ANNEXE : une.

La commission d'examen des candidatures aux agrégations (CECA) siègera :

le jeudi 6 février 2025 de 9h00 à 17h30

à l'École du Val-de-Grâce – en salle Laveran (bâtiment des études – 1^{er} étage),

afin d'analyser les dossiers de candidatures aux concours pour l'attribution du niveau de qualification de praticien professeur agrégé (praticiens français) et de l'équivalence du niveau de qualification de praticien professeur agrégé (praticiens étrangers) pour la période 2026-2028.

La présente lettre tient lieu de convocation des membres de la commission.

Candidature :

Tout praticien envisageant de présenter sa candidature pour la période 2026-2028 doit impérativement présenter un dossier devant la CECA 2025, **y compris les praticiens ayant déjà présenté un dossier aux CECA antérieures.**

Le dossier de titres et travaux (sans demande manuscrite, ni avis hiérarchiques) devra être transmis pour le **lundi 6 janvier 2025** terme de rigueur :

1. **Au bureau des concours de la DFIMS, sous forme numérique au format PDF** (aucun support « papier » ne sera imprimé) à l'adresse suivante :
evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr

2. **Au professeur titulaire de chaire de la discipline et au responsable du comité pédagogique :**

Chaque candidat se rapprochera du titulaire de chaire de sa discipline et du responsable du comité pédagogique afin de convenir des modalités d'envoi de leur dossier de candidature.

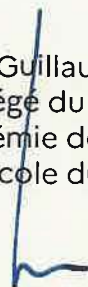
Imputation budgétaire

La codification 2025 relative aux frais de déplacement des membres de la commission sera communiquée dès que possible.

Diffusion

Les destinataires sont chargés de diffuser largement cette note aux praticiens relevant de leur autorité.

Le médecin général inspecteur Guillaume **PELÉE de SAINT MAURICE**
Professeur agrégé du Val-de-Grâce,
Directeur de l'Académie de santé des armées,
Directeur de l'École du Val-de-Grâce



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Collège des titulaires de chaire
- Inspection technique des services médicaux et chirurgicaux des armées
- Inspection technique des service pharmaceutiques des armées
- Inspection technique des services vétérinaires des armées
- Coordonnateurs de comités pédagogiques (sous couvert des médecins chefs des hôpitaux des armées)

COPIES :

- DCSSA/DIVOPS/bureau des relations internationales médicales
- ISSA
- DMF
- DHA
- DAPSA
- DSIN-S
- EVDG
- EMSLB
- CESP
- SPRA
- IRBA
- archives.